

Arrêté n°2026-50 du 1^{er} juin 2026 portant fermeture administrative du bâtiment J de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université de Brest

Le Président de l'Université de Brest

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-1, L.712-2 et R.712-1 à R.712-8,
Vu les statuts de l'Université de Brest, et notamment son article 12,
Considérant le diagnostic établi par le Bureau d'études structures SECOBA mettant en évidence des désordres structurels affectant le bâtiment J de l'UFR Sciences et Techniques et nécessitant la mise en œuvre de mesures conservatoires destinées à garantir la sécurité des personnes,

Arrête :

Article 1^{er} :

Par mesure de sécurité, il est procédé à la fermeture administrative du bâtiment J de l'UFR Sciences et Techniques situé 6 avenue Victor Le Gorgeu – 29200 Brest à compter du 1^{er} juin 2026.

L'accès au bâtiment est interdit à tout personnel et usager de l'Université de Brest et plus généralement à tout usager du service public universitaire.

Article 2 :

Par dérogation aux dispositions de l'article 1^{er}, l'accès au bâtiment peut être autorisé, à titre exceptionnel et pour une durée limitée, aux personnels expressément habilités par le Directeur général des services, lorsque leur présence est strictement nécessaire à la réalisation des opérations de déménagement, de récupération de matériels ou de documents, ou à toute autre intervention rendue indispensable par la fermeture du bâtiment.

Article 3 :

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs et affiché sur les panneaux d'informations administratives de l'Université de Brest.

Article 4 :

Le Directeur général des services de l'Université de Brest est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brest, le 1^{er} juin 2026

Le Président de l'Université de Brest


Pascal OLIVARD



Destinataires : Personnels et usagers de l'Université de Brest

Affiché à la présidence de l'Université de Brest le :

01 JUIN 2026

Transmis au Recteur de l'académie de Rennes le :

01 JUIN 2026